

NG

Numéro 1 - Janvier 2020

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

VOTATIONS DU 9 FÉVRIER

Prise de position du PLR Genève

COMMUNALES 2020

Thônex, Lancy et Meyrin

BUDGET 2020

La droite parlementaire prend ses responsabilités

NON À UNE INITIATIVE ÉTATISTE SUR LE LOGEMENT

VOTATIONS DU 9 FÉVRIER 2020 P.5

Agenda

JANVIER	MARS	AVRIL	MAI
<p>22 JANVIER 2020</p> <p>10^e anniversaire des JLRG Dès 18h30 à Salle des Abeilles de la Société des Arts</p>	<p>15 MARS 2020</p> <p>Elections communales</p>	<p>5 AVRIL 2020</p> <p>2^e tour de l'élection des exécutifs communaux</p>	<p>14 MAI 2020</p> <p>Assemblée générale Détails suivront sur plr-ge.ch</p>
<p>FÉVRIER</p>	<p>19 MARS 2020</p> <p>Assemblée des délégués à Meyrin Détails suivront sur plr-ge.ch</p>	<p>26 AVRIL 2020</p> <p>Elections générales du pouvoir judiciaire</p>	<p>17 MAI 2020</p> <p>Votation populaire</p>
<p>9 FÉVRIER 2020</p> <p>Votation populaire</p>			<p>JUIN</p>
			<p>25 JUIN 2020</p> <p>Assemblée des délégués à Veyrier Détails suivront sur plr-ge.ch</p>

Sommaire

EDITO	P. 3	GENÈVE	P. 13
2020 : des enjeux à ne pas rater		Budget 2020 : la droite parlementaire redresse le projet irresponsable du Conseil d'Etat	
DOSSIER	P. 5	COMMUNALES 2020	P. 18
Votations du 9 février 2019		Thônex, la dernière ville de droite du canton	
NON à une initiative rigide, inefficace et étatiste		Unis pour Lancy	
OUI à l'abolition de l'impôt sur les chiens		Meyrin : une coalition de droite pour freiner l'hémorragie des dépenses	
NON aux déclassements à Cointrin			

... et plus encore ! Bonne lecture !

Edito



Par Céline Zuber-Roy, rédactrice en cheffe

2020: des enjeux à ne pas rater

L'année 2020 s'annonce politiquement chargée. Nous démarrons sur les chapeaux de roue avec les votations du 9 février. Au niveau fédéral, l'initiative de l'Asloca visant une étatisation du sol sera le principal enjeu. Au niveau cantonal, deux déclassements dans le secteur de Cointrin, présentant un potentiel de 2'300 logements et 800 emplois à l'horizon de 2050, définiront l'orientation du développement futur de notre canton. Vous trouverez dans cette édition du *Nouveau Genevois* de plus amples informations sur ce scrutin.

Suivront directement les élections municipales le 15 mars, avec un éventuel deuxième tour pour l'exécutif le 5 avril. Il s'agira évidemment de maintenir les sièges PLR, voire de les renforcer, tant dans les conseils municipaux que dans les exécutifs. Le *Nouveau Genevois* suivra ces élections en essayant de vous présenter les particularités de chaque commune. Ce numéro commence cette série avec les communes de Thônex, Lancy et Meyrin.

Le 26 avril, les élections générales du pouvoir judiciaire auront lieu. A cette occasion, plus de 150 magistrats de carrière et 400 magistrats suppléants et assesseurs seront désignés pour un mandat de 6 ans. Heureusement, ces élections sont en principe tacites, les partis se mettant d'accord pour présenter le même nombre de candidats qu'il y a de sièges. Une exception est toutefois possible pour l'élection du procureur général. Le PLR représente Olivier Jornot, titulaire actuel du poste depuis 8 ans.

Le 17 mai, une votation fédérale majeure pour l'avenir des relations entre la Suisse et l'Union européenne aura lieu. Bien que les objets de cette votation ne soient pas encore annoncés, l'initiative populaire « pour une immigration modérée » de l'UDC devrait être au menu. Ce texte vise à mettre fin à la libre circulation des personnes avec l'UE, ce qui mettrait bien évidemment en péril l'ensemble des bilatérales.

En rajoutant encore les deux scrutins de septembre et novembre, il apparaît évident que le PLR ne peut pas se permettre de se diviser durant une année aussi importante que 2020. Notre volonté de défendre les valeurs libérales-radicales, en particulier de liberté et de responsabilité, doit primer sur toute problématique interne. A défaut, nous risquons de rapidement ressentir dans nos vies quotidiennes les effets de nos échecs dans les urnes.



RÉDACTION

Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



ABONNEMENT Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an): Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.–
Abonnement de soutien: Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS PHOTOS

Daniel Fazio / Scott Blake / Matt Nelson - unsplash.com,
Genève Tourisme - geneve.com,
D. Thévenoz

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch



No. 01-20-546762 – www.myclimate.org
© myclimate – The Climate Protection Partnership

RIGIDE INEFFICACE ÉTATISTE



NON

à l'initiative extrême
sur le logement

9 février 2020

initiative-logement-non.ch



DOSSIER

Les votations du 9 février

En bref

OBJETS FÉDÉRAUX

Initiative populaire « Davantage de logements abordables » : **NON**

Cette initiative demande qu'au moins 10 % des nouveaux logements soient déclarés d'utilité publique et que les cantons et les communes soient autorisés à introduire un droit de préemption en leur faveur, afin de parvenir à cet objectif. Pour le PLR, il s'agit d'une initiative rigide, qui ne tient pas compte des réalités locales et des questions conjoncturelles. Nous souhaitons construire des logements, pas des règlements. Les interventions sur le marché demandées par l'initiative ne sont ni nécessaires ni réalistes. Ajoutons encore que ce projet présenterait un coût de 120 millions par année. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Christophe Aumeunier, p. 6.*

Modification du Code pénal interdisant la discrimination et l'incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle : **OUI**

Le PLR soutient ce texte qui propose de compléter la disposition existante du Code pénal luttant contre la discrimination raciale (norme antiracisme), afin de l'étendre à la discrimination basée sur l'orientation sexuelle. En l'état actuel de notre législation, le fait de tenir des propos homophobes exprimés en termes généraux n'est pas réprimé. Cette modification du Code pénal est soumise à votation populaire, car l'UDF a lancé un référendum contre cette loi votée par le Parlement. Constatant une montée de l'homophobie en Europe et en Suisse, le PLR considère comme juste d'ajouter la protection de l'orientation sexuelle dans le Code pénal.

OBJETS CANTONAUX

Modification de la LCP abolissant l'impôt sur les chiens : **OUI**

L'impôt actuel sur les chiens est en réalité une taxe obsolète et antisociale, puisqu'elle ne tient pas compte du revenu du propriétaire du chien. Aujourd'hui, cette taxe rapporte 1,2 millions par an au canton et 820'000 francs aux communes. Si plusieurs pays, comme l'Angleterre ou la France, avaient créé un tel impôt au XIX^e siècle, c'était pour financer à l'époque les traitements liés à la rage, impôt aboli depuis la fin de cette maladie. En Suisse, la majorité des cantons ont également fait de même. Pour le PLR, c'est le moment de supprimer à Genève également cet impôt devenu depuis longtemps inutile. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Diane Barbier-Mueller, p. 8.*

Loi modifiant les limites de zones sur la commune de Meyrin (Cointrin-Est) : **NON** Loi modifiant les limites de zones sur les communes de Meyrin et Vernier (Cointrin-Ouest) : **NON**

Les délégués du PLR Genève se sont prononcés en défaveur de ces déclassements, contrairement au préavis du comité directeur et de la position des députés PLR, en prenant en considération l'opposition manifestée par une large partie des propriétaires de villas et en tenant compte des résultats des votations de novembre dernier en matière d'aménagement du territoire. Les délégués ont également tenu compte de la proximité de l'aéroport et de l'autoroute et des nuisances en résultant. Le PLR s'oppose donc à ces deux déclassements et attend du Conseil d'Etat une stratégie globale en matière d'aménagement du territoire. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Gilles-Olivier Bron, p. 10.*

NON à une initiative rigide, inefficace et étatiste

L'INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE «DAVANTAGE DE LOGEMENTS ABORDABLES» EST LE PREMIER OBJET DE LA VOTATION POPULAIRE DU 9 FÉVRIER. CHRISTOPHE AUMEUNIER, ANCIEN DÉPUTÉ PLR ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CGI, RELÈVE LES DÉFAUTS RÉDHIBITOIRES DE CE TEXTE ÉMANANT DES MILIEUX DES LOCATAIRES.



Par Christophe Aumeunier

Nous voterons le 9 février sur une initiative extrême sur le logement déposée par l'ASLOCA. Pour rappel, le Conseil national et le Conseil des Etats ont décidé en mars 2019 de recommander au peuple et aux cantons de rejeter cette initiative inefficace, coûteuse et porteuse d'incertitudes.

L'INITIATIVE EN DEUX MOTS

Les initiants réclament trois mesures au moyen de cette initiative :

- › 10 % au moins des logements nouvellement construits à l'échelle de la Suisse doivent appartenir à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique ;
- › l'introduction d'un droit de préemption des cantons et des communes sur les terrains bâtis et non bâtis qu'ils estiment adaptés à la construction de logements d'utilité publique ;

› les rénovations énergétiques ne peuvent être soutenues par la Confédération, les cantons et les communes que si le nombre total de logements à loyer modéré en Suisse reste inchangé.

Vous aurez constaté que cette initiative ne garantit en rien que les logements devant être construits par les maîtres d'ouvrage d'utilité publique le seraient dans les régions et durant les périodes où les besoins seraient avérés. Les besoins ne sont évidemment pas les mêmes à Genève que dans le canton de Glaris.

QUI SONT LES MAÎTRES D'OUVRAGE D'UTILITÉ PUBLIQUE ?

La loi fédérale sur le logement définit un maître d'ouvrage d'utilité publique comme une entité sans but lucratif. Il faut considérer qu'il s'agit des collectivités publiques (cantons, communes, fondations de droit public) et de certaines coopératives d'habitation. A Genève, nous observons que ces entités réalisent déjà 20 % à 25 % des logements neufs. Ainsi, dans notre canton, les objectifs de l'initiative sont déjà largement dépassés. Il s'agit d'une étatisation du sol sans précédent, qui est très coûteuse et modérément efficace pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

UNE INITIATIVE CONTREPRODUCTIVE SUR LE PLAN ÉNERGÉTIQUE

Dans un second volet, l'initiative traite également de la question environnementale

en prétendant encourager les rénovations énergétiques. La méthode choisie n'est pourtant pas la bonne et aura, en cas d'acceptation, exactement l'effet inverse.

Le texte vise à limiter, encore plus drastiquement qu'aujourd'hui, les rendements des investissements générant des économies d'énergies. Dans l'esprit des auteurs de l'initiative, il s'agirait, à l'aide de nouvelles lois environnementales, de forcer les propriétaires à investir sans pouvoir en retirer un rendement équitable. L'économie immobilière serait mise à mal, mais aussi les retraites puisque nombre de caisses de pensions ont besoin de rendements équitables, définis chaque année par le Conseil fédéral, pour prester le versement des rentes.

En cas d'acceptation, l'initiative aurait donc l'effet pervers de limiter, dans les faits, les travaux qui économisent l'énergie.

Il s'agit d'une étatisation du sol sans précédent, qui est très coûteuse et modérément efficace pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.



DES HAUSSES FISCALES

Les logements mis à disposition par les maîtres d'ouvrage œuvrant à la construction de logements d'utilité publique sont destinés aux « personnes économiquement ou socialement défavorisées ». C'est ce que prévoit l'article 10 de la loi fédérale sur le logement. Dans la pratique, cette règle est appliquée de façon très critiquable par les coopératives d'habitation, les logements étant loin d'être toujours attribués sur la base de critères clairement définis. Les contestations au sein même des milieux des coopérateurs sont nombreuses à ce sujet.

Selon l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'année 2017 :

- › 10 % des occupants des logements mis à disposition par les coopératives d'habitation ont un revenu qui les classe dans la catégorie des 20 % les plus aisés de la population ;
- › 25 % se classent parmi les 40 % les plus aisés de la population ;
- › un quart seulement des occupants des logements concernés font partie de la catégorie des 20 % les moins aisés de la population, alors que c'est cette frange-là des habitantes et des habitants de notre pays qui aurait le plus besoin d'un logement à loyer modéré.

Aujourd'hui, des milliers de familles genevoises souhaitent devenir propriétaires – sans demander aucune aide publique – mais sont contraintes de quitter le canton pour le devenir, Genève construisant massivement des logements subventionnés ces dernières années. En 2018, on n'a construit sur le territoire genevois que 17 % de propriétés par étages. Cette production est rationnée par la politique du logement actuelle.

L'initiative ne garantit pas la bonne affectation des finances publiques pour favoriser le logement à bon marché. Elle veut essayer des fonds publics sans contrôle des objectifs

recherchés. Seuls quelques maîtres d'ouvrage d'utilité publique appliquent des taux d'effort (contrôle du revenu) et des taux d'occupation (contrôle du nombre d'occupants), alors même que, sans parler de subventions directes, ces maîtres d'ouvrages sont soit directement financés par des fonds publics, soit bénéficiaires d'avantages octroyés par l'Etat (attribution de terrains à prix favorables, aides administratives, exonérations fiscales, cautionnement de l'Etat).

Finalement, c'est bien le contribuable qui sera rapidement sollicité en cas d'acceptation de l'initiative.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à voter et à faire voter NON le 9 février prochain.

OUI à l'abolition de l'impôt sur les chiens



Par Diane Barbier-Mueller

LE PEUPLE GENEVOIS EST APPELÉ À SE PRONONCER SUR L'ABOLITION DE L'IMPÔT SUR LES CHIENS, DÉCIDÉ PAR UNE MAJORITÉ DU GRAND CONSEIL MAIS COMBATTUE PAR RÉFÉRENDUM. DIANE BARBIER-MUELLER, DÉPUTÉE, RELÈVE L'OBSOLESCENCE ET L'INJUSTICE DE CET IMPÔT.

Le chien est le meilleur ami de l'Homme. Combien de fois avons-nous entendu cette phrase ? Je n'ai pas la réponse à cette question, mais je partage totalement cette affirmation. Toujours prêts à jouer avec des enfants, à reconforter une mère de famille dans les moments difficiles ou à accompagner une personne âgée dans la solitude, leur loyauté ne faiblit jamais. Mais l'Homme est-il le meilleur ami du chien ? L'exemple fiscal démontre que notre fidèle compagnon n'a pas toujours été traité en adéquation avec son mérite.

En effet, il a fallu attendre le 1^{er} mars 2019 pour que la majorité du Grand Conseil décide d'abolir l'impôt sur les chiens, qui permet de taxer leurs propriétaires. Inutile de préciser que le chien est le seul animal de compagnie à subir une telle perception fiscale. La majorité du parlement, incluant les députés PLR, a choisi de supprimer cette niche fiscale, jugée antisociale et discriminatoire.



UN IMPÔT OBSOLÈTE

Pour comprendre l'existence de cet impôt, il faut remonter au XVIII^e siècle. L'Angleterre, premier pays à avoir instauré cette taxe, a vu dans les propriétaires de chiens, un potentiel de revenu complémentaire fort utile pour le financement de leurs guerres coûteuses. La France a suivi cette idée dès 1855, d'une part pour décourager les propriétaires de chiens dangereux, et d'autre part afin de permettre de financer la lutte contre les différentes maladies que pouvaient amener les chiens.

En Suisse, la taxe pour les chiens a été instaurée au XIX^e siècle dans le but de financer la capture et l'euthanasie des chiens errants, à une période où la rage était sujet de préoccupation. Lors de la disparition de cette maladie sur le continent, la plupart des pays d'Europe ont saisi l'occasion pour abolir l'imposition des chiens. Cette stratégie n'a pas été suivie par la Suisse, qui est l'un des derniers pays à encore pratiquer une distinction fiscale entre les chiens et les autres animaux de compagnie.

À Genève, l'impôt sur les chiens a été adopté le 3 juin 1857, par l'instauration d'une plaque à mettre au collier du chien, renouvelable chaque année. En 1870, cette taxe a été intégrée à la loi sur les contributions publiques (LCP). Aujourd'hui, les détenteurs de chien sont donc les seuls propriétaires d'animaux de compagnie à être taxé. L'impôt est dû pour tous les détenteurs résidents dans le canton de Genève d'un chien d'au moins 6 mois depuis au moins 3 mois. Seuls les personnes possédant un chien d'assistance aux personnes en situation d'handicap ou un chien réservé à une fonction publique (tels que la police, les douanes, l'armée ou le sauvetage), les organisations reconnues d'utilité publique active dans la protection des animaux, et certains fonctionnaires internationaux peuvent être exonérés de cet impôt.

A une époque où les vertus des animaux de compagnie sont reconnues comme d'intérêt commun, il est dommage que les chiens subissent une telle discrimination.

LA SUPPRESSION D'UNE INJUSTICE

À une époque où les vertus des animaux de compagnie sont reconnues comme d'intérêt commun, il est dommage que les chiens subissent une telle discrimination. En effet, ni les chats, ni même les chevaux, ne requièrent le paiement d'une taxe de détention. Le chien est bel et bien le seul animal de compagnie qui est taxé, alors qu'en soit il ne représente pas plus de nuisances que nos autres compagnons.

L'abolition de l'impôt ne libère pas entièrement le propriétaire de chien de toute contribution publique, puisque les taxes pour le fonds cantonal des épizooties (4 francs par chien) et pour l'assurance contre les dommages causés par les chiens errants (1 franc par chien, et nous ne pouvons pas dire avoir régulièrement rencontrés ces chiens abandonnés dans les rues de Genève...), seront maintenues.

L'impôt sur les chiens est aujourd'hui obsolète. Héritage d'un autre temps, il crée une inégalité de traitement entre les différents propriétaires d'animaux de compagnie injustifiable. Aussi, et afin de redonner aux chiens leur place de compagnon social pour la population, il est important d'adopter une stratégie d'encouragement plutôt que de pénalisation. Pour ces raisons, le PLR vous encourage à accepter l'abolition de cet impôt injuste.

Aussi, et afin de redonner aux chiens leur place de compagnon social pour la population, il est important d'adopter une stratégie d'encouragement plutôt que de pénalisation.



NON aux déclassements à Cointrin



Par Gilles-Olivier Bron

DEUX NOUVEAUX PROJETS DE MODIFICATIONS DE ZONES FONT L'OBJET DE LA VOTATION DU 9 FÉVRIER : COINTRIN-EST ET COINTRIN-OUEST. GILLES-OLIVIER BRON, CHEF DU GROUPE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU PLR VERNIER, EXPLIQUE LES RAISONS DE S'OPPOSER À CES PROJETS.

L'Assemblée des délégués a décidé, lors de sa réunion du 27 novembre, de prôner « 2x NON » aux modifications de zones à Cointrin. En cela, elle a pris acte des résultats des votations du 24 novembre, quand le corps électoral genevois a décidé de protéger le poumon végétal et patrimonial du Petit-Saconnex, d'une part, et, d'autre part, envoyé un signal clair en confiant au Grand Conseil le soin de s'impliquer davantage dans la politique de l'aéroport.

PRIORITÉ À L'AÉROPORT

De fait, avec les projets de densification de Cointrin, la population est appelée à trancher entre deux visions du développement de Genève : développer davantage de logements, au détriment de zones villas et de l'aéroport ou, au contraire, assurer le fonctionnement futur de ce dernier en évitant de densifier à sa proximité immédiate, au risque sinon d'engendrer davantage de nuisances sonores pour les futurs résidents de la zone.

Par leur vote, les délégués du PLR Genève ont marqué leur préférence pour la seconde option. En effet, s'il est prévu que les avions fassent moins de bruit d'ici l'horizon 2030, des études récentes indiquent que l'implantation et la forme des immeubles projetés, loin de faire écran au bruit, pourraient *a contrario* augmenter la perception de ce dernier, par effet de réverbérations entre les barres d'immeubles. Pour celles et ceux qui habitent sur une cour d'immeuble, ils savent bien que les pièces donnant sur la cour reçoivent souvent plus de bruit que les fenêtres donnant de l'autre côté. Ainsi, un immeuble conçu pour faire écran au bruit devrait s'élever à plus de 300m de haut à Cointrin, vu la distance à la piste et l'altitude atteinte alors par l'avion. Tout élu de Vernier l'a déjà expérimenté, lorsque nous devons suspendre quelques instants les débats du Conseil municipal, le temps que le bruit s'estompe.



RÉGIE TOURNIER
tournier.ch

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier
4, cours de Rive
1204 Genève

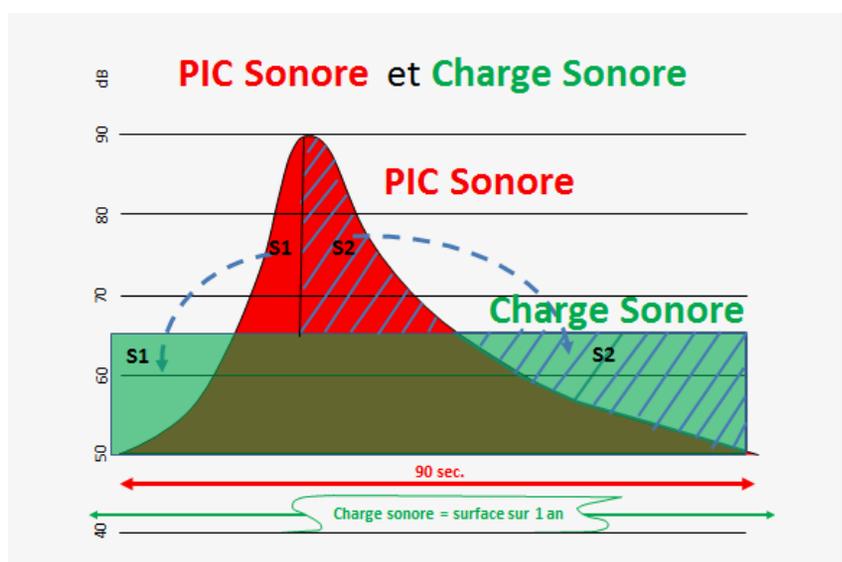
T +41(0)22 318 30 70
F +41(0)22 318 30 89
E regie@tournier.ch



DE LA VERDURE CONTRE LE BRUIT

Lorsque le Conseil d'Etat, dans son point-presse du 11 décembre dernier, annonce qu'il n'y aura « pas d'augmentation significative des nuisances sonores », il oublie de préciser qu'il se base sur des mesures incomplètes d'EcoAcoustique, qui ne prennent en compte que la charge sonore moyenne, mais en aucun cas le pic sonore dû au passage d'un aéronef.

Or il se trouve qu'il existe un autre moyen, bien plus naturel qu'un immeuble élevé, pour atténuer le bruit. Il s'agit de la terre, que l'on retrouve justement dans les jardins de la zone villas. Elle absorbe très bien le bruit en l'empêchant de se réverbérer, à l'inverse des surfaces bétonnées. Voilà sans doute la meilleure raison de défendre la zone villas à Cointrin, et de permettre ainsi le développement de l'aéroport, si vital pour l'économie genevoise, sans qu'il ne soit à terme source de nuisances supplémentaires pour les résidents de la rive droite.



La population est appelée à trancher entre deux visions du développement de Genève: développer davantage de logements, au détriment de zones villas et de l'aéroport ou, au contraire, assurer le fonctionnement futur de ce dernier en évitant de densifier à sa proximité immédiate

10^e anniversaire de la fusion des Jeunes Libéraux et des Jeunes Radicaux

Les Jeunes Libéraux-Radicaux Genève ont le plaisir de vous convier au dixième anniversaire de la fusion entre les Jeunes Libéraux et les Jeunes Radicaux, qui aura lieu dans la Salle des Abeilles de la Société des Arts le mercredi soir 22 janvier 2020 dès 18h30 (Rue de l'Athénée 2, 1205 Genève).

Programme :

› 18h30 - 19h30 **Accueil**

› 19h30 **Partie officielle**

avec un discours de deux artisans de la fusion : Caroline Gaillard, dernière présidente des Jeunes Libéraux, & Adrien Genecand, dernier président des Jeunes Radicaux

› **Apéritif**

Pour des questions d'organisation, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'adresse suivante : thomas.juch@plr-ge.ch.

A l'occasion de cet événement, nous commémorons le 22 janvier 2010, date à laquelle les Jeunes Libéraux et les Jeunes Radicaux du canton de Genève ont pris la décision de dissoudre leurs associations respectives et créer une association commune sous la dénomination « Jeunes Libéraux-Radicaux genevois ». Ce n'est que le 21 mai 2011 que nos deux partis mères nous ont suivi dans le canton de Genève.

Depuis, nous avons mené trois campagnes électorales pour le Conseil national, nous avons nommé huit présidents et avons connu l'élection de plusieurs de nos membres aux Conseils municipaux et au Grand Conseil.

Une raison suffisante pour se remémorer les dix dernières années et les célébrer ensemble.

Longue vie aux JLRG !



Budget 2020: la droite parlementaire redresse le projet irresponsable du Conseil d'Etat



Par Yvan Zweifel

VENDREDI 13 DÉCEMBRE, LE GRAND CONSEIL A ADOPTÉ LE BUDGET 2020 DU CANTON. FACE À UN PROJET DÉRAISONNABLE DU CONSEIL D'ETAT, LA DROITE S'EST ALLIÉE AU MCG POUR FREINER UNE CROISSANCE INCONTRÔLÉE DES CHARGES. YVAN ZWEIFEL, CHEF DU GROUPE DES DÉPUTÉS PLR, EXPLIQUE LES RAISONS QUI ONT MENÉ À L'ADOPTION DE CE BUDGET DÉFICITAIRE.

Lors de la séance de décembre du Grand Conseil, une majorité de droite avec le MCG a voté à contrecœur un budget déficitaire de transition.

UNE EXPLOSION DES CHARGES

S'il n'est pas dans la ligne du PLR de voter un budget déficitaire, nous avons choisi la « moins pire » des solutions. En effet, le peuple a accepté en mai dernier un certain nombre de coûts structurels, comme la recapitalisation de la CPEG (213 millions en 2020), la RFFA (103 millions en 2020), ainsi que le contre-projet à l'IN 170 proposant l'augmentation des bénéficiaires des subsides d'assurance-maladie (176 millions en 2020). Le déficit dû à ces nouvelles charges contraintes, mais démocratiquement votées, atteint donc environ 500 millions de francs, auxquels il faut ajouter environ 100 millions d'autres charges contraintes, comme celle,

notamment, de la planification hospitalière.

Pourtant, malgré ces augmentations de charges, le Conseil d'Etat n'a pas souhaité prendre ses responsabilités en effectuant un arbitrage sur ses dépenses. Bien au contraire, celui-ci a décidé de dépenser sans compter en proposant un budget 2020 incluant la création de 412 postes, soit 110 postes de plus que ce qu'il prévoyait en 2018 dans son plan financier quadriennale (PFQ).

DES RÉFORMES STRUCTURELLES INDISPENSABLES

Le Conseil d'Etat n'ayant pas fait son travail, la majorité de droite avec le MCG a décidé de voter un budget déficitaire à hauteur des charges contraintes, mais de geler l'augmentation de 412 nouveaux postes proposée par le Conseil d'Etat. Cette décision responsable permet de doter notre canton d'un budget, assurant ainsi le bon fonctionnement de l'administration et la délivrance des prestations à la population.

Le PLR regrette que le Conseil d'Etat ne soit pas capable de procéder aux arbitrages nécessaires afin de proposer un budget pérenne dans le but de maintenir des finances publiques saines. Il devient urgent que notre gouvernement prenne des mesures structurelles pour réformer l'Etat en profondeur et ainsi freiner ses dépenses abyssales et en constante augmentation. Genève étant le canton suisse qui exploite le plus son potentiel fiscal, celui-ci connaît une crise des dépenses et non des recettes. Fidèle à son programme, le PLR se battra donc contre toute hausse d'impôt proposée au parlement et œuvrera pour une croissance maîtrisée des charges de l'Etat.

Le PLR regrette que le Conseil d'Etat ne soit pas capable de procéder aux arbitrages nécessaires afin de proposer un budget pérenne dans le but de maintenir des finances publiques saines.

Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent en **couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Par Mohamed Atiek

FOCUS SUR...

... le PL 12614 déposé par le député PLR Pierre Nicollier. Lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, l'accès au service de la santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a été limité aux enfants scolarisés en école publique. Cette modification a impliqué une perte d'accès au SSEJ à des enfants hors cadre poursuivant une scolarité grâce à un accompagnement spécifique. En même temps, les élèves qui ne trouvent pas leur place dans le système public sont également exclus des programmes de prévention du SSEJ. Malheureusement, les compétences du SSEJ ne trouvent pas d'équivalent dans le privé et la loi n'atteint ainsi pas son objectif de promouvoir la santé pour tous les enfants du canton. L'intérêt supérieur de l'enfant ou du jeune pour tous les enfants domiciliés ou résidant dans le canton doit primer sans distinction du mode d'enseignement. C'est pourquoi, ce projet de loi propose de restaurer l'accès au SSEJ pour tous les jeunes et enfants scolarisés dans le canton que ce soit en institution publique ou privée comme c'était le cas jusqu'à la rentrée 2019.

PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref : Ces dernières années nous avons pu constater que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) se livrait à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale et ce, en s'écartant de son but principal qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Ce PL demande que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref : ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 12612 : « Pour une meilleure information des députés sur le travail du Grand Conseil »

En bref : aujourd'hui le secret de commission s'applique d'une manière stricte au point de ne pas laisser la possibilité aux députés ne siégeant pas dans une commission de consulter les travaux de celle-ci. Ce projet propose que le secret de commission soit assoupli vis-à-vis des députés et députés suppléants au Grand Conseil en leur permettant d'accéder à tous les procès-verbaux de commission.

PL 12594 « Pour une mise en place effective d'une cédule hypothécaire de registre »

En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref : ce projet de loi vise à supprimer le droit d'enregistrement sur le transfert de la cédule hypothécaire de registre et de réserver ce droit uniquement lors de la constitution de celle-ci.

PL 12575 « Maîtrise de engagements »

En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

PL 12474 « Droit de vote du président du Grand Conseil »

En bref : aujourd'hui, le président du Grand Conseil peut voter en séance plénière uniquement pour trancher en cas d'égalité des votes ou lors des votes aux bulletins secrets. Ce projet de loi propose de redonner ces droits démocratiques au président en lui accordant la possibilité de voter lors de tous les scrutins.

PL 12472 « Transparence en matière d'identité de l'employeur d'un membre du Grand Conseil »

En bref : actuellement, les députés sont tenus, par souci de transparence, de publier leurs liens d'intérêts, comme leur appartenance à un Conseil d'administration. Cependant, ils n'ont aucune obligation de mentionner le nom de l'employeur lorsqu'ils sont employés. Ce projet propose donc de combler cette lacune en rendant la mention de l'employeur obligatoire.

PL 12466 « Tenue des députées et députés en séances plénières »

En bref : ce projet de loi vise à consolider et maintenir la sérénité des débats parlementaires, dans la droite ligne de la loi sur la laïcité. A cette fin, il demande aux députés de porter une tenue vestimentaire neutre, qui n'est la manifestation d'aucune expression d'une quelconque opinion, notamment philosophique, politique ou religieuse, ni support à la diffusion de messages commerciaux ou de slogans.

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'Etat qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »

En bref : ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'État »

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'État par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pour-cent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'État et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficace au sein de l'Etat et de ses institutions) »

En bref : dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'Etat, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand Etat » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

M 2403 « Rénovons l'administration ! (Vol. 1 - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance) »

En bref : à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'État.

R 856 « Ne jetons pas un voile sur les affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP »

En bref : dans le cadre des affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP, cette résolution demande que les enquêteurs puissent être dotés de tous les moyens nécessaires pour accomplir leur mandat. Ceci passe notamment par la garantie de confidentialité des victimes afin qu'un rapport puisse être rendu à la fin de l'année 2018.

R 838 « Site internet de la Cour des comptes NON à la délation anonyme ! »

En bref : à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'État, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écarter la délation.

SÉCURITÉ**M 2540 « pour un bilan de la loi sur la police (LPol) »**

En bref : suite à l'acceptation par le peuple de la loi sur la police en 2014, cette motion demande de faire un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

FISCALITÉ

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : Ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3^e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

PL 12525 « Ouverture d'un crédit d'étude pour la prolongation des voies CFF de l'Aéroport de Genève en direction de Lausanne (dite « la boucle ») »

En bref : ce projet de loi demande que le Conseil d'Etat fasse étudier en détail la prolongation de la ligne ferroviaire depuis la gare de l'Aéroport de Genève en direction de Lausanne.

PL 12018 « Pour un contournement routier du village de Soral »

En bref : ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

SANTÉ

PL 12301 « Pour une planification des urgences intégrant le partenariat public-privé »

En bref : ce projet de loi vise à intégrer les prestataires privés dans la planification des urgences stationnaires et ambulatoires afin d'optimiser l'offre et ainsi maîtriser les coûts de la santé.

PL 12300 « Évaluation des protocoles de recherche et surveillance de leur exécution par la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER) »

En bref : aujourd'hui, aucun organe ne porte la responsabilité de la surveillance des recherches sur l'être humain. Ce projet de loi vise à cadrer les protocoles de recherches sur l'être humain en donnant la compétence de surveillance à la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER).

M 2588 « Santé : pour une numérisation des communications »

En bref : cette motion demande que toutes les communications par fax et courrier papier envoyées par les HUG et l'IMAD aux autres professionnels et institutions de santé soient remplacées par des communications numériques cryptées.

M 2472 « Pour la mise en place d'un dossier patient informatisé efficace et efficient »

En bref : cette motion demande la mise en place d'un dossier patient informatisé compatible avec le système efficace et déjà en place des HUG. Ainsi, les prestataires privés auront la possibilité d'utiliser un système facilitant l'échange d'information.

M 2471 « Pour une planification sanitaire qui tienne mieux compte de tous les prestataires de soins dans l'intérêt des patients »

En bref : cette motion vise à instaurer un partenariat public-privé définissant les devoirs et les droits de chacun des partenaires, pour la mise en œuvre d'itinéraires patients qui intègrent les phases ambulatoires et stationnaires.

M 2470 « Pour la création d'un observatoire cantonal de la santé »

En bref : cette motion vise à mettre en place un observatoire cantonal sur la santé, chargé d'évaluer l'état de santé général de la population dans le but d'établir une planification hospitalière cantonale efficace et de maîtriser les coûts de la santé.

M 2469 « Dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies des lieux idéaux pour agir »

En bref : cette motion demande d'étudier la possibilité de mettre en place à une large échelle un réseau de dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies.

M 2390 « Plus de personnel soignant formé à Genève ! »

En bref : le PLR souhaite que l'État mette à disposition de la Haute école de santé (HEdS) des locaux de l'État ou des bureaux à louer afin d'augmenter le nombre d'étudiants formés à la HEdS.

M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

M 2234 « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

M 2598 « pour une valorisation de la filière agronomie de l'HEPIA »

En bref : Cette motion vise à valoriser la filière agronomique existante à l'HEPIA (bachelor en agronomie), en renforçant l'axe d'enseignement lié à la production alimentaire, orienté sur les cultures fruitières, maraîchères et horticoles et de doter l'HEPIA d'infrastructures, en particulier de terrains, permettant un enseignement dynamique de la production agricole spéciale en site propre.

M 2543 « pour une compensation volontaire et régionale de notre empreinte climatique »

En bref : cette motion invite à initier la création d'une plateforme internet qui réunit des projets genevois, romands ou nationaux, permettant aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire.

M 2531 « pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court »

En bref : cette motion demande de mettre en place un partenariat public privé afin de réduire de manière significative la quantité des résidus issus de l'incinération des déchets (mâchefers) mis en décharge en les revalorisant, avec des objectifs de recyclage minimaux de 50 %.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

M 2376 « Pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts »

En bref : le PLR demande que les vacances de Pâques soient d'une durée de deux semaines, et que les élèves puissent faire le pont à l'Ascension et lors du Jeûne genevois. Ces jours de vacances supplémentaires seront compensés par une semaine de vacances en moins en été.

R 766 « Reconnaissance et encouragement du bénévolat pour une exonération fiscale des indemnités de bénévoles »

En bref : pour soutenir le bénévolat, il est proposé d'exonérer d'impôts les petites indemnités parfois versées, dans la mesure où elles peuvent, pour certains couples par exemple, suffire à provoquer le passage à un taux supérieur d'imposition.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 12614 « Garantir l'accès au SSEJ (service de la santé de l'enfance et de la jeunesse) pour tous les enfants à Genève »

En bref : lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, l'accès au service de la santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a été limité aux enfants scolarisés en école publique. Ce projet de loi souhaite restaurer l'accès au SSEJ à tous les enfants, y compris ceux scolarisés en école privée, en l'absence d'alternative existante dans le secteur privé.

PL 12141 « Pour une valorisation du comportement des élèves à l'école publique »

En bref : ce projet vise à introduire une note de comportement de la 5^e à la 11^e primaire dans le but de valoriser le comportement des élèves en utilisant un outil plus lisible pour les élèves eux-mêmes, leurs professeurs ainsi que leurs parents.

PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »

En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1^{er} janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'en évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

M 2404 « Révolution 4.0 pour une école en harmonie avec son temps »

En bref : le PLR souhaite que l'école évolue au même rythme que l'évolution des nouvelles technologies, de façon à ce que nos enfants puissent maîtriser ces outils plutôt que de les subir. C'est pourquoi cette motion propose d'instaurer des cours de codage à l'école publique.

M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

M 2305 « En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève »

En bref : suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.



COMMUNALES 2020

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES SE DÉROULERONT LE DIMANCHE 15 MARS, SUIVIES ÉVENTUELLEMENT D'UN DEUXIÈME TOUR POUR L'EXÉCUTIF LE 5 AVRIL. L'OBJECTIF EST DE MAINTENIR LES SIÈGES PLR, VOIRE DE LES RENFORCER, TANT DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX QUE DANS LES EXÉCUTIFS.

A cette occasion, le *Nouveau Genevois* vous propose un tour des communes. Bien que les candidats de votre commune aient tout particulièrement besoin de votre soutien, il est intéressant d'aller à la découverte des autres associations PLR. Qui sont leurs candidats? Quels sont leurs projets? Quels sont les enjeux, d'Anières à Versoix, en passant par Meyrin?

La rédaction remercie vivement les associations qui ont accepté de se prêter à l'exercice!

Ce mois-ci: THÔNEX, LANCY ET MEYRIN.



Thônex, la dernière ville de droite du canton



Par Marc Kilcher

LA COMMUNE DE THÔNEX VA VOIR SA POPULATION AUGMENTER DE PRESQUE 50% PENDANT LA PROCHAINE DÉCENNIE. MARC KILCHER, CANDIDAT À SA RÉÉLECTION AU CONSEIL ADMINISTRATIF DE THÔNEX, NOUS PRÉSENTE LES ENJEUX LIÉS À CE DÉVELOPPEMENT ET LA STRATÉGIE DU PLR THÔNEX POUR CONSERVER LA MAJORITÉ DE DROITE.

« Maîtrisons l'avenir de la Commune », c'est avec ce slogan que le PLR Thônex a lancé sa campagne pour les élections de 2020. La liste, composée de 9 femmes et 10 hommes, est menée par les deux têtes de liste et candidats à leur réélection, Pascal Uehlinger (47 ans) et moi-même (43 ans), conseillers administratifs depuis respectivement onze et cinq ans.

Cette campagne est d'autant plus importante que cette ville, 7^e commune du canton avec plus de 14'000 habitants, est la dernière entièrement en main de l'Entente. L'Exécutif est en effet composé de deux PLR et d'un PDC. Quant au Conseil municipal, composé de 27 membres, il est lui aussi en majorité PLR (10 sièges) et PDC (5 sièges). A ce titre, les choix stratégiques opérés durant la législature actuelle et durant cette campagne électorale sont essentiels pour assurer le maintien de l'Entente à la direction de la Commune et ceci dans un contexte cantonal difficile.

UNE VILLE EN MUTATION

Aux Communaux d'Ambilly ce sont plus de 2'500 logements qui vont être construits en trois étapes. La première étape (670 logements) se réalisera d'ici 2021. Thônex va ainsi voir naître au nord de la Commune un nouveau quartier avec ses propres commerces, son école et ses trois salles de sport. A ce projet emblématique s'ajoute une multitude d'autres projets urbanistiques comme le long de la Voie verte (Quartier Etienne-Chennaz) ou dans le centre-ville (Quartier Clair-Val). Cette densification rapide touche également, de manière plus diffuse, la zone villa, bastion historique de l'électorat PLR.

Avec ces transformations du paysage communal, Thônex comptera plus de 20'000 habitants d'ici 10 ans. Mais cette mutation, qui est un signe de dynamisme économique et d'optimisme pour des primo-accédants qui choisissent notre région, est aussi une source d'incertitude et d'interrogations pour un bon nombre d'habitants actuels de la Commune.



Votre conseiller
immobilier depuis
3 générations



SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA
Route de Chêne 36 – CP 6255
1211 Genève 6
T +41 (0)58 810 30 00 | info@spg.ch
www.spg-rytz.ch

Affiliée au groupe SPG-Rytz
Genève - Nyon - Lausanne



RASSURER ET PRÉSERVER UNE QUALITÉ DE VIE

Le PLR Thônex a toujours eu une position très critique sur les « oukazes » cantonaux, permettant de densifier le territoire de manière unilatérale. Les premiers projets urbanistiques, défendus par M. Moutinot sur les Communaux d'Ambilly, ont fédéré l'ensemble des Thônésiens autour du PLR. C'est pourquoi, fier de cette responsabilité, l'Exécutif, comme le Conseil municipal, a suivi de près les nouvelles constructions : l'idée de « zoning » de la zone villa, c'est-à-dire de création de sous-zones de densification, vient d'ailleurs de Thônex.

Pour les habitants actuels, Thônex a rénové ses parcs publics et amélioré la salubrité de ses rues en signant des accords de partenariat avec l'Etat, et en déléguant certaines tâches à des entreprises privées. Ce retour au « plus vert » et au « plus propre » a également été le moteur du réaménagement de 13 déchetteries de quartier, qui font de Thônex aujourd'hui, avec un taux de recyclage de 48,2 %, une commune dans le peloton de tête des recycleurs.

ACCUEILLIR ET PRÉPARER L'AVENIR

Demain, Thônex sera la ville de l'Est genevois, trait d'union entre la France et Genève. A ce titre, le programme électoral que les 19 candidats ont construit ensemble, porte cette vision ambitieuse de réussir l'accueil des nouveaux arrivants et le maintien d'une qualité de vie

pour tous. Trois axes prioritaires ont été choisis : les défis, les habitants et l'environnement, reléguant les chasses gardées historiques du PLR, comme les finances et la sécurité, au deuxième rang. Cette stratégie, associée à une équipe de campagne motivée, devrait permettre au PLR de se maintenir en tête et continuer de faire de Thônex une ville de l'Entente.

Le programme électoral que les 19 candidats ont construit ensemble, porte cette vision ambitieuse de réussir l'accueil des nouveaux arrivants et le maintien d'une qualité de vie pour tous.

Unis pour Lancy

LA COMMUNE DE LANCY, LA TROISIÈME PLUS PEUPLÉE DU CANTON AVEC PRESQUE 33'000 HABITANTS, A ENTAMÉ UN VIRAGE À GAUCHE DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000. THIERRY AESCHBACHER, PRÉSIDENT DU PLR LANCY ET CANDIDAT AU CONSEIL ADMINISTRATIF, PRÉSENTE LA STRATÉGIE MISE EN PLACE POUR RECONQUÉRIR UNE PLACE AU SEIN DE L'EXÉCUTIF ET RENFORCER LA DÉLÉGATION PLR AU CONSEIL MUNICIPAL.



Par Thierry Aeschbacher

UN VIRAGE À GAUCHE

Durant des décennies, l'exécutif lancéen répondait à une « formule magique » locale, composée d'un siège radical, d'un siège PDC et d'un siège socialiste. Toutefois, en 2003, l'élection d'un vert, à la place d'un PLR, a mis fin à la majorité de centre droit. Malgré son absence au Conseil administratif, le PLR a souvent infléchi les décisions de cette nouvelle majorité de gauche, grâce à une politique d'opposition constructive, défendant avant tout la classe moyenne.

Or, depuis le début de cette législature, la majorité rose-verte de l'exécutif a effectué un fort glissement à gauche. C'est donc tout naturellement que les élus PDC et PLR se sont retrouvés dans la minorité, à défendre une autre vision dans de nombreux domaines, tels les finances, l'aménagement du territoire, l'environnement ou la petite-enfance.

L'UNION DU CENTRE DROIT

Il a paru dès lors évident que des discussions franches et constructives devaient se dérouler au sein de l'Entente lancéenne afin de pouvoir déposer une liste commune pour le Conseil administratif. L'objectif est clair : redonner à notre commune une véritable majorité de centre droit qui défende un programme profitant à l'ensemble de nos citoyens. C'est donc « unis pour Lancy » que Corinne Gachet Creffield et moi-même mènerons ce combat dès le premier tour des élections municipales, le 15 mars prochain.

Corinne Gachet Creffield est administratrice d'un cycle d'orientation. Elle est conseillère municipale depuis 2013 et siège dans les commissions de l'aménagement du territoire et de la sécurité, ainsi que des affaires sociales, dont elle est la vice-présidente. Elle est particulièrement engagée dans le domaine social en tant que co-présidente du contrat de quartier Palettes-Bachet et trésorière de Lancy Accueil.

Je suis, pour ma part, chef de service à l'office cantonal de la détention. Conseiller municipal durant dix ans, j'ai assumé la fonction de président du Conseil municipal en 2004. Je siège au sein des commissions de la sécurité, des sports, des finances et préside la commission de l'administration et des affaires économiques. En tant qu'ancien

chef des sauveteurs auxiliaires de Lancy et fidèle supporter du Lancy FC, je suis particulièrement actif dans le domaine de la sécurité et des sports.

DES OBJECTIFS COMMUNS

Et c'est ensemble et en parfaite complémentarité que nous souhaitons nous engager pour :

- › Mettre en œuvre le concept énergétique territorial afin de garantir l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie 2030 ;
- › Développer une politique de la petite enfance tout en soutenant le monde associatif ;
- › Préserver la zone villa et favoriser les identités de quartier ;
- › Mener une véritable politique de sécurité de proximité favorisant la prévention active ;
- › Garantir une fiscalité attractive tant pour les habitants de Lancy que pour les entreprises, en poursuivant une gestion rigoureuse des deniers publics ;
- › Développer les contrats de quartier afin de resserrer les liens entre les habitants et développer de projets qui répondent aux besoins de ceux-ci.

Afin de parfaire cette alliance et renforcer l'Entente au sein du Conseil municipal, les listes pour les élections municipales seront apparentées. Avec ces choix, le PDC et le PLR partent unis, avec l'objectif de retrouver une majorité de centre droit à Lancy.

L'objectif est clair : redonner à notre commune une véritable majorité de centre droit qui défende un programme profitant à l'ensemble de nos citoyens.



Meyrin : un projet de droite pour freiner l'hémorragie des dépenses

LA COMMUNE DE MEYRIN EST LA 4^e DU CANTON EN TERME D'HABITANTS. DAVIT GHUKASYAN, PRÉSIDENT DU PLR MEYRIN-COINTRIN, PRÉSENTE LES PARTICULARITÉS DE SA COMMUNE, NOTAMMENT DE SES ÉQUILIBRES POLITIQUES.



Par Davit Ghukasyan

Meyrin est, par sa superficie de 9,9 km², la sixième commune du canton de Genève. Ses plus de 25'300 habitants en font la quatrième commune genevoise la plus peuplée, juste derrière la ville de Genève, Vernier et Lancy. Meyrin accueille plus de 1'700 entreprises, de la multinationale aux PME et indépendants, ce qui représente plus de 27'000 places de travail. Meyrin se positionne ainsi comme un poumon économique important du canton en termes de bassin d'emploi, mais aussi d'innovation et de développement.

A Meyrin, le mot d'ordre semble être : plus beau, plus cher, dépensons sans compter et surtout sans créer de réserves dédiées aux futurs projets : cœur de cité, Mairie, etc.



UNE MAJORITÉ DE DROITE THÉORIQUE

Le PLR Meyrin-Cointrin est représenté par cinq élus dans le Conseil municipal, qui compte 33 membres. Sur le papier, Meyrin dispose d'une majorité de droite formée par le PDC, le PLR, l'UDC et le MCG. Toutefois, depuis 2015, les dépenses ne cessent d'augmenter. Disposant d'une assiette fiscale importante, en particulier au travers des entreprises, Meyrin a la capacité de financer confortablement ses engagements communaux. Une baisse significative du centime additionnel de plusieurs points serait réalisable, sans préteriter la qualité des prestations destinées à la population et ainsi redonner du pouvoir d'achat aux familles. Mais la gauche, formée des Socialistes et des Verts, et malheureusement

rejointe par une partie du PDC, s'évertue à promouvoir et à faire voter des projets dispendieux et des augmentations de charges incompressibles, dont une partie non négligeable relève plus de besoins imaginés qu'avérés. Les postes d'employés communaux ont notamment augmenté de 50 % en cinq ans. A Meyrin, le mot d'ordre semble être : plus beau, plus cher, dépensons sans compter et surtout sans créer de réserves dédiées aux futurs projets : cœur de cité, Mairie, etc.



Le PDC Meyrin a rompu l'entente avec notre parti au travers d'un communiqué de presse unilatéral et s'est trouvé un nouvel allié de circonstance, les Verts Libéraux. Aux abois, le PDC soucieux de garder son siège au Conseil administratif est confronté à de très fortes dissensions internes. Voici le mariage de la carpe et du lapin !

Le PLR Meyrin-Cointrin, grâce à la qualité de ses élus, est le parti qui traite avec sérieux les dossiers communaux et qui s'investit de manière intensive, guidé par nos valeurs profondes qui font notre force. Nous ne « surfons » pas sur la vague du réchauffement climatique. La durabilité écologique et économique fait déjà partie de notre politique, et ce depuis longtemps.

UNE ALTERNATIVE À GAUCHE

Face aux ambitions illimitées de la gauche et du centre-gauche, le PLR propose aux habitants de Meyrin une réelle alternative, en totale liberté et responsabilité. Cette démarche vise à maintenir l'équilibre politique, en étant orientée vers le futur, la prospérité commune, le bien vivre ensemble pour tous et la maîtrise des dépenses.

Face aux ambitions illimitées de la gauche et du centre-gauche, le PLR propose aux habitants de Meyrin une réelle alternative, en totale liberté et responsabilité.

Notre liste électorale compte 16 candidates et candidats, menée par Pierre Boccard, candidat au Conseil administratif. Elle représente une large palette d'âges, de compétences, de profils et de personnalités, toutes et tous convaincus par la démarche de notre parti. Notre engagement va se concentrer à constituer une droite forte pour contrebalancer la gauche traditionnelle, renforcée par le PDC.

Nos prédécesseurs nous ont légué une belle cité où il fait bon vivre et qui a été le fruit de plus de 60 ans d'effort. Notre responsabilité est de maintenir cet héritage.

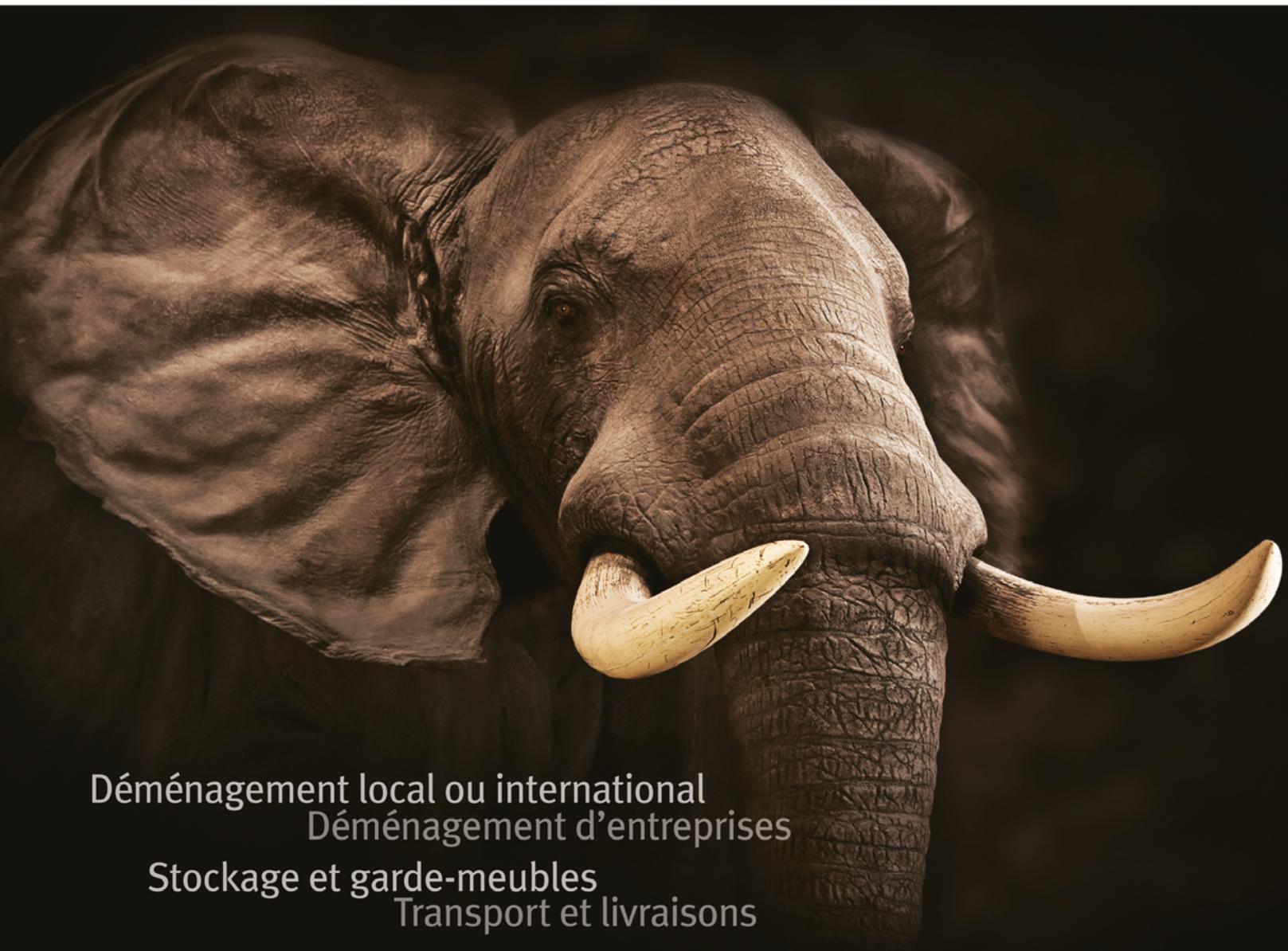




Verrée du PLR Carouge en remerciements à Hugues Hiltpold



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00